

**Conseil citoyen [de insérer ville/quartier]**

**Le comité de pilotage du contrat de ville**

## **A quoi ça sert ?**

La politique de la ville prend forme dans le contrat de ville. Ce document :

* Fait le diagnostic du territoire : quels sont les problèmes les plus importants des quartiers ? Quelles sont les difficultés rencontrées par les habitants ?
* Définit les réponses à apporter à ces problèmes,
* Engage par écrit les différentes administrations signataires du contrat.

Plusieurs fois par an, les différentes administrations ayant signé le contrat de ville et définit des engagements, se réunissent, pour suivre le contrat et le développer : les actions prévues ont elles bien été réalisées ? Quels pourraient être les prochains projets ? Qu’est-ce qui peut être amélioré dans le contrat de ville ? Etc.

Cette réunion est une instance de pilotage qui s’appelle le « Comité de pilotage », ou en abrégé « copil ».

## **Qui y siège, qui y participe ?**

Les représentants des différentes administrations qui ont signé le contrat de ville sont autour de la table au copil :



*Etat, Intercommunalité, Communes, Conseil Régional, Conseil Départemental, CPAM, CAF, Pôle emploi, organismes HLM…*

Au copil, il n’y a pas seulement les techniciens ( = les équipes techniques et professionnelles de l’administration), il y a aussi et surtout les décideurs, les représentants politiques de ces administrations (Elus ou Préfet par exemple).

Depuis 2015, les citoyens doivent aussi être représentés lors de cette réunion, par exemple, par la présence du président ou de quelques habitants du conseil citoyen.

## **Le déroule d’un Comité de Pilotage : comment ça se passe ?**

Un comité de pilotage dure en général environ 2h30. Il peut réunir entre 20 et 50 personnes au total.

Un ordre du jour est prévu, qui détaille les sujets qui vont être présentés et débattus. Chaque sujet est présenté, le plus souvent par le pilote du contrat de ville (l’intercommunalité) ou par le représentant de l’Etat (le sous-Préfet d’Arrondissement par exemple). Puis un temps d’échange est prévu pour que les participants puissent réagir ou poser des questions sur ce sujet.

Exemple d’ordre du jour d’un comité de pilotage :

**10h00 :** Tour de table (chaque personne se présente : Prénom, nom et structure qu’elle représente).

**10h15 :** Mot d’introduction (par le Président de l’intercommunalité ou par le sous-préfet par exemple)

**10h30 :** Présentation d’un document sur la prévention de la délinquance par la personne qui l’a écrit, par exemple le chef de projet de l’intercommunalité.

**10h50 :** Vote des représentants des administrations pour valider ce document et décider qu’il sera annexé au contrat de ville officiellement.

**11h00 :** Présentation d’un nouveau budget et des règlements de ce budget par un financeur.

**11h30 :** Temps de questions. Tout le monde peut poser ses questions sur ce nouveau budget.

**11h45 :** Présentation d’un diagnostic sur la dimension santé dans le quartier.

**12h00 :** Les représentants votent pour valider ce diagnostic et ajouter quelques éléments s’ils le souhaitent.

**12h15 :** Le sous-préfet (représentant l’Etat) ou le Président de l’intercommunalité fait une conclusion en rappelant ce qui devra être fait pour la prochaine réunion.

[possibilité d’insérer votre logo ici (copier coller d’image ou par Insertion > Images)]

Conception IREV